Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260327-DELIB2026_030-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER) et Mickaël SEGUIN*

Secrétaire de séance : Philippe PLARD

DELIBERATION 030/2026 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES COTES D'ARMOR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), publié par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE les délégués au SDE22 suivants :**
  - **Délégué titulaire : Christian GUILBERT**
  - **Délégué suppléant : Antoine WIECKOWSKI**
- Et AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)